

RESTRICTED
SR/68
4 June 1949
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

13 DEC 1950

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SOIXANTE-HUITIEME SEANCE

tenue à Lausanne, le samedi 4 juin 1949, à 10 heures

Présents : M. Yalcin (Turquie) - Président
M. de Boisanger (France)
M. Ethridge (Etats-Unis)
Dr Azcarate - Secrétaire principal
M. Barnes - Secrétaire principal adjoint

Projet de memorandum soumettant aux délégations arabes, les propositions présentées par la délégation israélienne au sujet de la frontière orientale de l'Etat d'Israël.

Le PRESIDENT expose que la délégation israélienne a exprimé le désir que le canal ne soit pas mentionné dans le document qui transmet aux Arabes leurs propositions, et demande quelle est l'opinion de la Commission sur la question.

M. ETHRIDGE et M. de BOISANGER considèrent qu'il est nécessaire de respecter ce désir, mais suggèrent que, étant donné que le canal constitue la principale justification des propositions israéliennes relatives à la frontière, on pourrait persuader la délégation israélienne de permettre qu'on le mentionne oralement aux Arabes.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL indique que la délégation israélienne, tout en voyant des objections à ce que le projet relatif au canal soit

officiellement incorporé aux propositions transmises, est prêt à discuter la question avec les Arabes soit au sein de la Commission soit au Comité général, soit au cours de conversations officieuses.

Le projet de memorandum amendé est approuvé.

Lettre de M. Nassib Bulos, Secrétaire de la délégation du Congrès des Réfugiés arabes, du 3 juin 1949.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL expose que la lettre a soulevé une question de principe : les organisations pour les réfugiés, qui ont fourni des renseignements et qui ont été autorisées à présenter leurs vues à la Commission, sont-elles, en conséquence, en droit d'être tenues au courant de l'activité de la Commission ? La lettre contient une demande de renseignements sur les mesures prises par la Commission en vue de l'application de la Résolution du 11 décembre 1948, et cela lui paraît excessif; la Commission n'est tenue de faire rapport qu'au Secrétaire général.

M. ETHRIDGE estime que M. Bulos, en sa qualité de représentant d'une organisation pour les réfugiés, pourrait recevoir des renseignements en ce qui concerne exclusivement le problème des réfugiés.

La Commission décide qu'il ne saurait y avoir d'objection à une telle façon de procéder.

Transmission aux délégations arabes de la lettre de M. Eytan, du 29 mai (document IS/19)

M. ETHRIDGE attire l'attention de la Commission sur la mention de la lettre du 29 mai de M. Eytan, au point A.4 du memorandum du Secrétariat résumant les discussions récentes de la Commission sur les questions

d'ordre territorial ou relatives aux réfugiés : la lettre doit-elle être transmise aux délégations arabes ? M. Hirsch a demandé à M. Wilkins si cette transmission a été faite.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL déclare qu'il a cru comprendre, au cours d'une conversation privée avec M. Eytan, que ce dernier convenait que pour le moment il était préférable de ne pas prendre de décision à propos de sa lettre.

M. de BOISANGER fait observer que cette lettre explique simplement les propositions israéliennes au sujet de Gaza, et complète une lettre qui a déjà été communiquée aux délégations arabes. Bien que cette explication, selon laquelle politiquement et économiquement Gaza est plus étroitement rattaché à Israël qu'à l'Egypte, lui paraisse fondée sur des arguments valables, il se demande si sa transmission servirait à quelque chose. Toutefois, on pourrait transmettre la lettre en tant que proposition qui n'exige pas de réponse, mais qui est communiquée simplement pour information.

La Commission en décide ainsi.

Exposé du Secrétaire principal adjoint

M. BARNES, arrivé la veille de Jérusalem, fait un exposé en réponse à une série de questions de M. de Boisanger, sur l'état des travaux de la Commission mixte d'Armistice et du Comité spécial, la situation à Jérusalem et l'installation de ministères israéliens à Jérusalem.

La Commission mixte d'Armistice ne s'occupe que de questions assez secondaires relatives à la ligne de démarcation entre Israël et le Royaume de Transjordanie. Comme il l'a dit dans son télégramme, la décision la plus importante a trait au chemin de fer qui a été placé entièrement sous contrôle israélien et sera sous peu remis en exploitation.

Les questions de plus grande importance ont été renvoyées au Comité spécial qui a abouti à une impasse au sujet du Mont Scopus et de Latrun, si bien que l'un de ses membres les plus importants lui a laissé entendre, à titre de suggestion, qu'il pourrait être nécessaire de demander aux Nations Unies d'intervenir d'une façon ou d'une autre, en qualité d'arbitre, si l'on voulait éviter que les travaux du Comité fussent vains.

Il a été proposé de diviser les zones neutres qui entourent "Government House". La Commission mixte d'Armistice avait adopté à un certain moment cette division, et les signatures avaient été apposées sur une carte, mais l'acceptation a été retirée à la demande du Gouvernement trans-jordanien, pour la raison que la Commission mixte d'Armistice n'était pas compétente pour prendre une décision en la matière. Les membres israéliens de la Commission mixte d'Armistice, qui étaient également membres du Comité spécial, ont insisté en faveur de la division pour la raison que le territoire n'était pas réellement neutre, les fermiers arabes et israéliens utilisant les terres arables et les pâturages dont il est composé, ce qui entraîne un danger de conflit. Le Président de la Commission mixte d'Armistice, appuyé par le Général Riley, a soutenu que les Nations Unies n'étaient pas habilitées à intervenir si les deux parties pouvaient se mettre d'accord. Les Nations Unies s'occupent de la protection de "Government House" et les deux parties ont déclaré qu'elles étaient disposées à autoriser l'accès à cet immeuble et l'utilisation du collège arabe qui a appartenu à l'administration mandataire.

A Jerusalem, l'atmosphère est devenue sensiblement moins tendue et plus pacifique. Le passage des lignes, bien qu'il soit toujours défendu aux Juifs et aux Arabes, n'est, de jour, soumis à aucune restriction en ce qui concerne le personnel des Nations Unies. "Government House" est ouvert jusqu'à 2 heures. L'hôtel du Roi David dont la route d'accès la plus courte est actuellement ouverte, se prépare à recevoir des touristes, tandis que les barricades disparaissent. Une difficulté à laquelle la Commission pourrait

avoir à faire face si elle retournait à Jérusalem est que d'abord les Israéliens, puis les Arabes ont établi un contrôle douanier à la barrière Mandelbaum, et veulent fouiller les automobiles et les bagages du personnel des Nations Unies. M. Barnes a jusqu'à présent, eu gain de cause lorsqu'il a protesté contre ces mesures en invoquant les privilèges des Nations Unies.

En ce qui concerne l'installation des ministères israéliens à Jérusalem, M. Barnes ne dispose pas de renseignements particuliers. Sauf erreur, le Ministère des religions est en cours de transfert à Jérusalem et, les transferts d'autres ministères qui ont été effectués, sont ceux indiqués avant que la Commission ne parte.

M. de BOISANGER considère qu'il est excellent que les transferts de ministères à Jérusalem qui ont été effectués, aient eu lieu sans publicité et non pas de la façon provocante suggérée par la presse pour le Ministère des religions. Il déplore que les Israéliens et les Arabes n'aient pas pu se mettre d'accord sur les diverses questions au sujet desquelles ils sont en négociations directes. Vu la lettre de M. Eytan du 31 mai (document Com.Jer./9) déclarant que le gouvernement israélien était prêt à s'entretenir avec les autorités arabes de Jérusalem de l'organisation de services publics communs, il demande si l'impossibilité de parvenir à un accord est le résultat d'un raidissement d'attitude de la part des autorités israéliennes ou des autorités du royaume de Transjordanie.

M. BARNES indique que le règlement de questions subsidiaires, telles que l'administration de services publics communs, serait relativement facile s'il n'y avait l'impasse où se trouve le Comité spécial en ce qui concerne des questions fondamentales comme celles du Mont Scopus, de Latrun, du retour des résidents arabes et de la route de Bethléem; ces questions ne peuvent pas être résolues tant qu'un règlement général n'aura pas été

conclu. Entre temps, la méfiance mutuelle des deux parties est si grande qu'elle empêche un accord même sur des questions tout à fait simples.

Réunion avec les délégations arabes.

Le PRESIDENT demande s'il convient d'inviter les délégations arabes à une réunion pour discuter des questions territoriales, ou s'il convient de leur donner davantage de temps pour y réfléchir.

M. de BOISANGER fait observer que la répugnance des délégations arabes à entamer ces discussions provient de la difficulté qu'elles ont à se mettre d'accord entre elles. Il a fait valoir aux diverses délégations l'avantage qu'il y aurait à ce qu'elles expriment leur point de vue; la délégation égyptienne qui a assuré qu'elle était disposée à le faire au cours d'une séance privée dont il ne serait pas établi de compte rendu. Il suggère que le Président prenne contact avec les délégations arabes et leur propose une réunion des chefs de délégations et des trois Commissaires.

M. ETHRIDGE croit savoir que les délégations arabes s'efforcent d'établir un accord qui finira probablement par comprendre leurs diverses demandes.
